|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **MODELE DE LIBELLE DE MISSION**  **SYNTHESE CRIMINALISTIQUE** |  |

**COMMETTONS**

Monsieur QUINQUIS Manuel demeurant : 1 A avenue des Lions CS 40193 44802 SAINT HERBLAIN Cedex FRANCE, expert inscrit sur la liste nationale en criminalistique, scène de crime et près la Cour d’Appel de Rennes en morphoanalyse des traces de sang, serment préalablement prêté ;

aux fins de procéder aux opérations ci-après indiquées

**MISSION**

Après avoir pris connaissance du dossier, transmission possible par PLEX à [expertise@igna.fr](mailto:expertise@igna.fr), des photographies tirées des albums photographiques (archives numériques sur cd-rom), des constatations médico-légales (Autopsie cote ..., constatations médicales sur le MEC cote ...), du PV des constatations initiales et vous être entouré de tous renseignements utiles, je vous prie de bien vouloir :

1. Procéder à l’étude des actes techniques réalisés dans cette procédure et nous indiquer quelles nouvelles analyses seraient susceptibles d’être menées.
2. Procéder à la synthèse criminalistique de cette procédure.

D’une manière générale, faire toutes observations utiles à la manifestation de la vérité et consigner vos observations dans vos rapports.

L’expert remettra, avant le …, un rapport détaillé signé par lui et mentionnant les noms et qualités des personnes qui l’ont assisté, sous son contrôle et sa responsabilité, pour la réalisation des opérations jugées par lui nécessaires à l’exécution de la mission qui lui a été confiée, conformément à l’article 166 du code de procédure pénale.

Art R107 du code de procédure pénale : lorsque le montant prévu des honoraires dépasse les 460 euros, l’expert désigné doit, avant de commencer ses travaux, en informer la juridiction qui l’a commis.